



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE**

Paris, le 29 mars 05.

Groupement enseignement général

Capitaine de corvette
Charles-Henry Orcel
groupe B6.

Fiche de stratégie

OBJET : sujet n° 1 : « les guerres totales comme les deux guerres mondiales appartiennent-elles à un passé révolu ? »

* * *

Après une relative confidentialité, le « Vom Kriege » de Clausewitz semble connaître aujourd'hui un regain d'intérêt si l'on en juge par le bilan des ventes en librairie : cent mille exemplaires vendus dans les quinze dernières années aux seuls Etats-Unis, presque un record ! Ainsi on pourrait croire que ces lecteurs, de plus en plus nombreux, cherchent à comprendre les guerres totales du passé voire, puisque les américains travaillent beaucoup, à mieux préparer celles qui pourraient anéantir l'avenir.

Faut-il dès lors penser que les guerres totales appartiennent à un passé révolu ? Assurément oui, tant la stratégie militaire a considérablement évolué depuis les deux derniers conflits mondiaux, en particulier depuis les années 80.

La guerre, « qui n'est que le prolongement d'un acte politique » semble n'être aujourd'hui, pour celui qui l'emploie qu'un ultime recours. Lorsqu'elle a lieu, la guerre est de plus en plus limitée que ce soit par des facteurs politiques, économiques ou juridiques. Elle ne cherche plus à anéantir l'adversaire mais bien à ébranler sa volonté par une palette d'outils extrêmement variés, qui dépassent largement celui de l'affrontement classique des deux derniers conflits mondiaux. Enfin, la dissuasion nucléaire constitue bien depuis plus de quarante ans, et c'est un paradoxe, un rempart face à une stratégie d'anéantissement par l'emploi de forces conventionnelles.

1. L'ultime recours à la guerre :

Après la consécration stratégique de l'offensive qui a prévalu durant le premier conflit mondial et la stratégie d'anéantissement de l'Allemagne exprimée par les alliés durant la dernière phase du conflit mondial et dont témoignent les bombardements de Dresde, il semble que la guerre soit aujourd'hui devenu un outil de l'ultime recours dans un environnement politique profondément modifié. Faire la guerre c'est déjà presque échouer aurait pu dire Sun Zi.

1.1 La politique de l'effet recherché :

La guerre n'est certainement plus le moyen auquel on a recours lorsqu'il s'agit d'ébranler la volonté de l'autre. Si la guerre, pour revenir à Clausewitz, constitue le « prolongement de l'action politique », il faut bien admettre que ce bras politique est de plus en plus long et que l'on évite d'en utiliser le prolongement. Il faut à cet égard se souvenir de la pression économique exercée par les Etats-Unis sur la livre anglaise pour couper court à l'intervention franco-britannique à Suez. Il faut également se souvenir de l'embargo exercé contre l'Irak après la première guerre du golfe en 1991- guerre bien limitée-, afin d'empêcher Saddam Hussein de mener à bien un quelconque réarmement.

C'est dire qu'il ne s'agit plus aujourd'hui d'anéantir un adversaire étatique, un « Etat-nation » pour le contraindre à renoncer à sa volonté, mais bien plutôt de l'infléchir voire de la paralyser en employant les outils les mieux adaptés parce que limités dans le temps, appropriés et réversibles.

On parle ainsi, concernant l'emploi de la force militaire, de résolution de crise davantage que de conduite de guerre. Les états-majors de planification stratégique, comme on l'enseigne d'ailleurs au collège interarmées de défense, s'efforcent, dans le plan stratégique d'atteindre « l'effet final recherché » (EFR) c'est-à-dire d'ébranler la volonté de l'adversaire en touchant peu ou prou certaines « vulnérabilités critiques » de son centre de gravité. On peut alors parler d'opérations « psy-ops » (relevant de la guerre psychologique), pour lesquelles des mesures de communication et d'intelligence seront mises en oeuvre. Des « Legad » (conseillers juridiques) et « Polad » (conseillers politiques) participent à cette planification des effets : c'est dire que l'on utilise une large gamme d'outils pour atteindre l'EFR, vaincre la volonté politique de l'adversaire, et qu'il ne s'agit plus du tout d'une stratégie d'anéantissement déclinée sur le seul champ de bataille.

1.2 Le nouvel ordre international :

Un ordre international a été construit sur les décombres, d'abord de la première guerre mondiale puis de la seconde guerre mondiale. Wilson fixe à la Société des Nations le mandat de veiller à un « plus jamais ça », tout en définissant le « droit souverain des peuples à disposer d'eux-mêmes », c'est-à-dire le principe des Etats nations. Il s'agit de construire un ordre international qui puisse veiller à ce que les anéantisements de la première guerre mondiale ne soient pas reproduits. Ce sera un échec, celui de l'idéalisme politique.

L'Organisation des Nations Unies, qui fêtera en septembre prochain son sixième anniversaire, procède du même constat après le second conflit mondial, sur des fondements plus réalistes.

Même si les choses ne sont pas parfaites (il n'existe toujours pas de définition de la sécurité collective), l'ONU et ses instances, dont le conseil de sécurité, rendent plus difficiles les interventions militaires entre Etats nations. Ces interventions sont codifiées par des résolutions soumises au vote des membres du conseil de sécurité (avec droit de veto de certains membres). C'est dire que l'affrontement des Etats nations est devenu beaucoup plus règlementé, incertain et que le risque de guerre totale dans ce contexte diminue également.

L'ordre international a enfin récemment profondément changé depuis la fin de la guerre froide. Il n'y a plus un monde bipolaire pour lequel on redoute l'affrontement des deux camps. Une certaine unilatéralité prévaut ce qui rend plus difficile un anéantissement de camp à camp, chaque camp valant l'autre en terme de force et de moyens.

2. Ce qui limite la guerre aujourd'hui plus qu'hier :

Un coût économique exorbitant mais aussi des contre pouvoirs qui sont politiques, juridiques ou médiatiques contraignent désormais fortement l'Art de la guerre. Les quelques guerres qui apparaissent alors ne sont plus, dans ce contexte, des guerres d'anéantissement. Enfin la dissuasion nucléaire constitue depuis quarante ans un ultime rempart contre une nouvelle « guerre totale ».

2.1 Le poids économique :

Les guerres d'anéantissement ont un coût économique qui ne pourrait plus être supporté par quelque nation que ce soit, y compris l'hyper puissance américaine. Les deux derniers conflits mondiaux ont valu à l'Europe de perdre l'état de domination du monde qui était le sien au début du vingtième siècle. La dette contractée par la France et l'Angleterre auprès des Etats-Unis n'était pas encore complètement réglée près de quarante ans après la fin du deuxième conflit mondial. La France est sortie exsangue des campagnes napoléoniennes pour lesquelles des impôts étaient systématiquement levés.

Les opérations menées actuellement en Irak par les Etats-Unis ont un coût prohibitif que l'économie américaine ne pourra supporter seule encore très longtemps (près de cent milliards de dollars pour l'instant, pour une intervention limitée en comparaison avec ce que serait une guerre totale).

2.2 Les poids politique, juridique et médiatique :

Les Etats nations sont aujourd'hui pour la plupart convertis aux règles de l'Etat de droit. Pour ces Etats, le rôle des medias et leur influence sur l'état de l'opinion, en particulier vis-à-vis de dirigeants dont le souhait est de conserver la responsabilité du pouvoir, le « carcan » juridique international exprimé de plus en plus fortement, d'abord par la création des tribunaux d'exception de Nuremberg, du Rwanda et de la Yougoslavie, puis par celle de la Cour pénale Internationale, juridiction permanente, viennent considérablement limiter la tentation de recours aux guerres, encore plus si ce sont des guerres d'anéantissement.

Les Etats-Unis ne veulent pas ratifier la création de la Cour Pénale Internationale par peur d'être un jour accusé de violer les règles établies par les conventions de Genève et de La Haye. Des chefs d'Etat, de hauts militaires comparaissent actuellement dans le cadre de l'ex conflit yougoslave devant la Cour Pénale Internationale. C'est dire qu'une guerre d'anéantissement peut également faire peur à ceux et celles qui la mèneront car il leur faudra ensuite assumer l'intégralité des actions menées dans un contexte juridique de plus en plus resserré.

2.3 Le paradoxe de la dissuasion nucléaire, un rempart contre les guerres totales :

Enfin, la dissuasion nucléaire permet, par la peur de l'ultime anéantissement, d'éviter un nouvel embrasement général. Pour montrer toute la force d'une telle stratégie, Jean Guittou évoque à son propos l'appellation de « métastratégie », qualifiant ainsi un acte de conception supérieur et universel, s'apparentant à un concept philosophique qui engage le sort de l'histoire et de l'humanité toute entière.

Avec la dissuasion nucléaire, il ne s'agit plus de faire la guerre mais bien de l'empêcher, si d'aucuns voulaient encore la faire en faisant fi des risques politiques, économiques, juridiques, médiatiques...qu'elle comporte et qui ont été exposés précédemment.

La dissuasion nucléaire, qui abolit la séparation traditionnelle entre affaires politiques et militaires peut aller jusqu'à constituer un outil de persuasion envers l'adversaire du moment. Il ne s'agit plus cette fois d'ébranler sa volonté en employant tel ou tel outil de la gamme des opérations actuelles, ni de le faire renoncer à l'emploi d'une stratégie d'anéantissement qui lui serait en dernier lieu néfaste. Il s'agit aussi de l'amener, par la toile de fond constituée par la menace de l'arme nucléaire, à adopter telle ou telle attitude, sans passer par une quelconque confrontation dans l'action. Le meilleur exemple récent est

sans doute l'affaire des missiles de Cuba en 1962 pour laquelle la détermination de J.Kennedy et de ses conseillers a permis le retrait des missiles soviétiques du sol de Cuba.

* * *

Les guerres d'anéantissement théorisées par Clausewitz, qui se sont exprimées dans le cadre des guerres napoléoniennes puis dans celui des deux dernières guerres mondiales, semblent donc relever du seul passé.

La « praxéologie » ou science de l'action pour faire valoir une politique, évoquée par le général Beaufre dans son « introduction à la stratégie » devient de plus en plus complexe. Les combinaisons et les possibilités sont multiples pour permettre de modifier la volonté de l'autre. La guerre doit ainsi de plus en plus être évitée, comme le préconisait Sun Zi. Et si une crise éclate, il faut s'attacher à la conduire avec un minimum de moyens, dans un cadre réversible, en utilisant une gamme d'outils extrêmement large et pas toujours explicitement militaires pour atteindre le centre de gravité de l'adversaire. Il faut également veiller aux contrepoids politiques, économiques, juridiques ou médiatiques. Dans ce contexte contraignant, le recours à une guerre d'anéantissement, n'a plus sa place. Enfin, paradoxe de l'anéantissement, c'est bien la dissuasion nucléaire qui constitue l'ultime rempart contre une menace de guerre totale entre des Etats nations. C'est du moins un paradigme qui vaut pour les Etats raisonnés mais qui demeure parfois contesté lorsqu'il s'agit... des fous. Mais ceux là ne peuvent encore conduire, même dans le cadre d'un choc des civilisations, de guerre d'anéantissement...

Pièce(s) jointe(s)
à la
Fiche de géopolitique
du grade nom prénom